

## Le dispositif Frio : un outil d'appui à la professionnalisation des ONG

Créé en 2007, le Frio (Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel) appuie les ONG françaises dans leur **démarche de professionnalisation**. Il cofinance l'intervention de consultants externes sur de nombreuses problématiques d'organisation, par exemple : stratégie, communication, organisation, financement, partenariats, etc.

En 6 ans le Frio a appuyé plus d'une centaine d'actions de renforcement et accompagné plus de 90 ONG. Les actions proposées par les ONG sont sélectionnées par un comité de décisions composé de 7 personnes ressources issues d'associations de solidarité internationale.

### **Objectif général**

*Renforcer l'efficacité, le professionnalisme et l'adaptabilité des ONG françaises dans leur complémentarité avec les autres acteurs de la coopération et dans le cadre de leur rôle de renforcement des sociétés civiles.*

### **Objectif spécifique 1 :**

**Appuyer les ONG françaises dans leur démarche de professionnalisation** via le cofinancement de prestations externes nécessaires à la démarche de renforcement engagée.

### **Objectif spécifique 2 :**

**Accroître les capacités organisationnelles et institutionnelles des ONG** par la mutualisation et le partage des expériences issues des actions financées.

La gouvernance du fonds repose sur deux instances :

- Le comité de surveillance, qui assure les fonctions d'orientation stratégique du fonds, de définition des règles de fonctionnement et de choix des études d'intérêt général. Il nomme également les membres du comité de décision pour un mandat de 2 ans.
- Le comité de décision, qui assure les fonctions d'examen et de sélection des actions de renforcement proposées par les ONG.

### **Contact**

Diane Vioujard : [vioujard@coordinationsud.org](mailto:vioujard@coordinationsud.org)

### **Quelles structures éligibles ?**

Le FRIO est accessible à :

- toute association et fondation française de solidarité internationale;
- de plus de trois ans d'existence;
- membre ou non de Coordination SUD, sans critères de taille ou domaines d'intervention.

### **Pourquoi recourir au Frio ?**

- Pour s'adapter à un environnement en évolution
- Pour évaluer l'état de santé de l'association
- Pour faire évoluer sa stratégie et son positionnement
- Pour faire évoluer son organisation interne

- Pour mettre en place un changement
- Pour renforcer les compétences des bénévoles et des salariés

### **Quelles règles de cofinancement ?**

Le FRIO cofinance 70% maximum du coût des prestations.

Il peut cofinancer une action jusqu'à 35.000 €. Les 30 % restant restent à la charge de la structure.

### **Quels sont les coûts éligibles ?**

- Le FRIO finance uniquement des prestations d'experts ou de cabinet de conseil.
- Le FRIO ne prend pas en charge la valorisation de ressources internes mobilisées
- Il ne finance pas non plus de missions de conseil, d'études ou d'évaluation concernant les actions opérationnelles sur le terrain.
- Des coûts logistiques inhérents à la réalisation du projet (transport, location de salles, etc.) peuvent être inclus dans la limite de 20% du montant total du projet.

### **Contact**

Diane Vioujard : [vioujard@coordinationsud.org](mailto:vioujard@coordinationsud.org)